

Tarif des activités Saison sportive 2024-2025

La cotisation comprend :

- 1. Une cotisation de base** dont le montant est fixe
 - 2. Une cotisation supplémentaire** annuelle dont le montant dépend des activités choisies
-

1. La cotisation de base

Son montant s'élève à 50€ /an et comprend :

- la licence fédérale (FFRS) et incluant une assurance accident corporel et responsabilité civile
- le fonctionnement de l'association RSPA

2. Cotisation supplémentaire

 annuelle à ajouter pour chaque activité choisie :

- **Les activités pratiquées en plein air et animées par des bénévoles** 15€
(Activ'mémoire, balade, rando, pétanque)
- **Les activités en salle et animées par des bénévoles** 40€
(danse de salon, danse en ligne , Yoga, jeux de société)
- **Les activités animées par des professionnels** 100€
(Gym douce, Gym, Pilâtes)
- **Les activités**
 - Tennis (licence FFT et location terrain) 115€
 - Qi Gong 40€

Ne sont pas incluses dans ces tarifs les frais de déplacements vers le lieu de l'activité